

MEWPS ÊTRE FRAPPÉ PAR AUTRE ÉQUIPEMENT ALORS QU'IL EST SURÉLEVÉ DISCUSSION SUR LA BOÎTE À OUTILS

Les plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) sont exposées au risque de chute d'objets ou de collision avec d'autres machines/équipements lorsqu'elles sont en position élevée.

Les incidents de cette nature peuvent causer des décès et des blessures graves aux occupants de la plate-forme. Si une PEMP est heurtée ou frappée, elle peut être éjectée, ce qui peut entraîner une chute de hauteur pour les occupants de la plate-forme.

Cette boîte à outils fournit des informations sur les types de dangers qui peuvent provoquer des collisions/impacts et propose des moyens de réduire la probabilité que ces incidents se produisent.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Les données du portail de signalement des accidents de l'IPAF nous informent que des PEMP ont été heurtées par.. :

- Ponts roulants
- Charges transportées par des grues
- Effondrements structurels de bâtiments frappant la PEMP
- Autres PEMP ou équipements travaillant dans la même zone
- Chute d'objets, tels que des branches d'arbres et des pièces d'acier
- Véhicules de passage entrant en contact avec la PEMP
- Matériaux en vrac tombant d'en haut de la PEMP

QUE FAUT-IL METTRE EN PLACE AVANT DE COMMENCER LE TRAVAIL ?

La planification est essentielle à la sécurité de toute activité de PEMP. La phase de planification doit prendre en compte les éléments suivants

- Une évaluation des risques spécifique au site
- L'élaboration d'un système de travail sûr (SSoW) et de procédures de travail sûres
- Formation et familiarisation des opérateurs de PEMP
- Le bon choix de la PEMP
- Un permis de travail (si nécessaire)
- Un plan de sauvetage désigné et documenté

RÉFÉRENCES UTILES

- Guide de sécurité des opérateurs de l'IPAF (disponible via l'application ePAL www.ipaf.org/ePAL)
- Manuel d'utilisation du fabricant (disponible sur www.ipaf.org/manufacturers)
- IPAF Utilisation sûre des PEMP pour l'entretien des arbres et de la végétation (disponible sur www.ipaf.org/resources)
- IPAF Utilisation sûre des PEMP dans les zones publiques (disponible sur www.ipaf.org/resources)

QUI DOIT SAVOIR ?

Ce Toolbox Talk s'adresse à toutes les personnes impliquées dans l'utilisation en toute sécurité d'une PEMP, y compris

- Opérateurs de PEMP
- Cadres et superviseurs
- Personnes désignées pour le contrôle au sol des

- Isolation électrique/mécanique d'autres équipements/grues, etc.
- Une évaluation/un examen permanent des conditions du site
- Une zone d'exclusion de taille adéquate à la base de la PEMP
- Supervision appropriée par des personnes compétentes
- Équipement de protection individuelle contre les chutes (EPIC) et équipement de protection individuelle (EPI) pour les opérateurs de PEMP et les occupants des plates-formes

QUE DOIT FAIRE L'OPÉRATEUR DE LA PEMP ?

- Effectuer un contrôle préalable à l'utilisation sur le site : Inspectez toujours la PEMP avant de l'utiliser. L'IPAF recommande de conserver un enregistrement de l'inspection dans votre application IPAF ePAL ou dans votre carnet de bord.
- Signaler les défauts: Ne pas utiliser la PEMP si des défauts ou des dommages sont constatés.
- Mettre en œuvre des mesures de contrôle:
 - Vérifier que l'isolation électrique/mécanique des autres équipements, tels que les ponts roulants, est en place.
 - Afficher des panneaux d'avertissement
 - Établir une zone d'exclusion adéquate pour éviter tout contact avec les véhicules ou l'équipement
 - S'assurer qu'une personne désignée pour le contrôle du sauvetage au sol est présente et a été familiarisée avec les contrôles au sol et les procédures d'abaissement d'urgence.
- Maintenir une méthode de communication fiable avec la personne désignée pour le contrôle des opérations de sauvetage au sol.
- Portez l'équipement de protection individuelle contre les chutes et l'équipement de protection individuelle (EPI) : utilisez l'équipement de protection individuelle contre les chutes (EPI) et l'équipement de protection individuelle (EPI) appropriés.

- Soyez vigilant : Si d'autres équipements pénètrent dans votre zone d'exclusion, actionnez le klaxon, abaissez la plate-forme et informez votre superviseur.
- Précautions pour le travail dans les arbres : Les arboristes doivent s'assurer que les coupes effectuées au-dessus de la plate-forme de travail ne permettent pas aux objets d'entrer en contact avec la PEMP.
- Restez dans la zone d'exclusion : Ne jamais positionner une partie de la PEMP en dehors de cette zone.
- Réagir aux impacts : Si la PEMP a été heurtée par la chute d'un objet, abaissez la plate-forme, isolez et étiquetez la PEMP et signalez le problème. Ne l'utilisez pas tant qu'il n'a pas été inspecté par une personne compétente.

N'OUBLIEZ PAS !

- Soyez toujours conscient de votre environnement
- Ne prenez pas de raccourcis, c'est là que les accidents se produisent
- Signaler tout acte ou situation dangereux